

Congrès du Textile
(page 2)

Ils réclament tous
la cogestion
(page 3)

Power Lumber
vote la grève
(page 3)

Le fédéral
appuie-t-il les scabs?
(page 4)



VOL. XXIX — No 30

Montréal, 25 juillet 1952

Veut-on répéter Asbestos à Louiseville?

PRENEZ NOTE

Pour permettre aux membres de sa rédaction de prendre leurs vacances annuelles, le journal cessera de paraître au cours des deux prochaines semaines.

Il n'y aura donc pas de livraison les 1er et 8 août prochain, mais "Le Travail" vous reviendra fidèlement à compter du 15 août.

Un effort évident pour briser la grève — La police provinciale arrive en nombre — Plus de 40 agents sur les lieux — Briseurs de grève étrangers introduits dans l'usine — Les grévistes refusent des offres ridicules

Le curé, Mgr Baril, désapprouve cette nouvelle méthode de la compagnie



Voici quelques "provinciaux" photographiés aux barrières de l'Associated Textile, le matin de leur arrivée à Louiseville. A noter la longueur du bâton qu'affiche l'agent au centre. Après quelques heures de parade avec ces gourdins, qu'ils ne laissaient photographier par personne, les "provinciaux" les ont mis de côté...

Après plusieurs semaines de calme, les événements se précipitent depuis quelques jours à Louiseville où plusieurs centaines de travailleurs, employés de l'Associated Textile, se trouvent en grève depuis le mois de mars. Moins d'une semaine après les élections, un détachement d'une cinquantaine d'agents "provinciaux" sont arrivés sur les lieux pour se livrer à des manoeuvres qui rappellent d'une façon saisissante leur façon d'agir dans la grève de l'amiante.

Aussitôt arrivés, les agents ont dispersé les lignes de piquetage établies depuis près de 5 mois, pour livrer passage aux contremaîtres, aux officiers supérieurs de la compagnie ainsi qu'à une trentaine de "scabs" tout au plus. Malgré l'évidente provocation, les ouvriers sont restés calmes. Plus de 300 d'entre eux assistaient à ces manoeuvres mais aucun n'a manifesté, si ce n'est par des applaudissements ironiques!

Cette scène, qui se déroulait mardi matin, avait été précédée d'une communication dans laquelle la compagnie, par la voix de Me Germain Caron, député provincial, annonçait la réouverture des usines et la reprise du travail. On croyait entendre la voix même de la Johns Manville, qui avait annoncé la reprise du travail trois mois avant la fin de la grève.

Mercredi matin, un autre élément venait s'ajouter alors que, protégés par la police provinciale, une demi-douzaine de travailleurs étrangers entraient dans l'usine comme briseurs de grève en compagnie des quelques trente "scabs" recrutés sur place.

Refus des grévistes

Entre temps, dans une assemblée de quelque 600 grévistes réunis mardi soir, les travailleurs avaient rejeté la proposition ridicule transmise à la radio par le député. On sait que la grève a éclaté alors que la compagnie avait tenté, par un chantage odieux contre des employés affamés, d'imposer aux ouvriers un règlement qui supprimait le syndicat. L'Associated Textile exigeait en effet que ses employés renoncent au "check-off", aux procédures de griefs en matière d'heures et de tâches, pour toucher une augmentation de 12 cents environ.

Ce qu'elle n'a pu obtenir par ce chantage, parce que les ouvriers ont enduré leur faim plutôt que de se soumettre à l'injustice, il semble que la compagnie veuille l'imposer maintenant par la violence, avec l'aide du gouvernement et de sa police.

Une protestation

Réussira-t-elle cette fois? Il semble bien que non. Malgré les souffrances endurées jusqu'ici, les grévistes ne semblent pas du tout disposés à se laisser convaincre par la manière forte. Ils trouvent d'ailleurs appui chez des gens jusqu'ici neutres mais qui n'hésitent pas à exprimer leurs protestations contre la brutalité des nouveaux procédés.

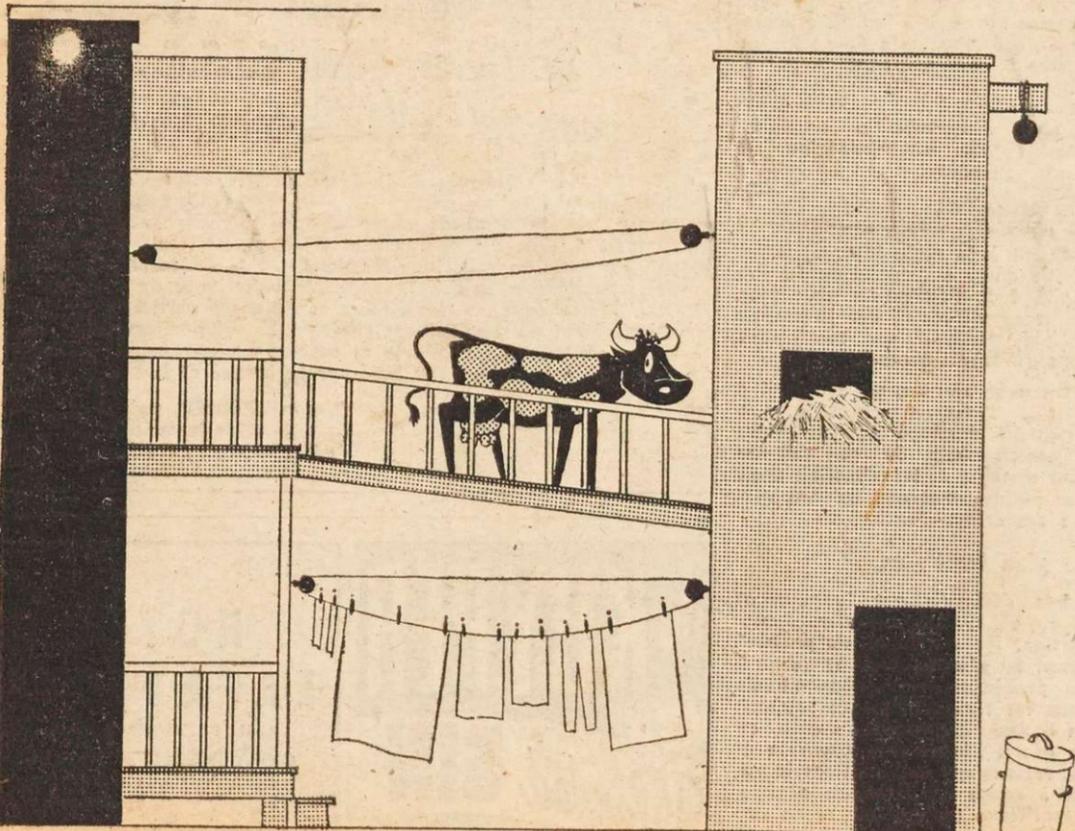
Mgr Baril, curé de Louiseville, a par exemple déclaré aux journalistes qu'il n'aimait pas la façon de procéder adoptée depuis quelques jours par la compagnie. "Ils ne devraient pas essayer, a-t-il déclaré, de faire revenir les ouvriers l'un après l'autre. Cela va engendrer de la haine. Ils devraient plutôt s'asseoir à la table de négociations et essayer d'en arriver à un règlement; je crois qu'ils essaient de tuer le syndicat. Je leur ai dit que je n'approuvais pas cela."

Pratique illégale

Enfin, le syndicat vient de prendre une injonction contre la compagnie et la police provinciale, injonction qui a pour but de faire cesser immédiatement certaines pratiques illégales. Depuis quelques jours, en effet, des représentants de la compagnie, assistés de certains agents, se sont livrés à un recrutement intensif parmi les grévistes. Au moyen de promesses, de menaces et d'intimidation, ils ont tenté d'obtenir que les grévistes entrent au travail sans avoir obtenu un règlement satisfaisant.

(suite à la page 4)

UNE VACHE DANS VOTRE HANGAR...



... EST-CE LA SOLUTION?
(voir article en page 2)

Syndicalisme et coopération (II)

Une vache dans votre hangar ?

Nous vivons à l'époque du progrès ou du moins des grandes choses et des machines énormes. Les villes, les famines, les guerres grossissent démesurément, si bien qu'il n'existe plus de petits problèmes. Partout et en tout, l'on concentre si bien et les institutions s'enflent d'une telle façon que l'homme y perd son identité. Et croyez-moi, ce n'est pas une figure de style. Si vous demeurez dans une grande ville vous entendez tous les jours parler du "grand brun d'en face", de la "femme du troisième étage", du "gros court avec des lunettes qui travaille au restaurant du coin", etc..., etc... De l'anonymat à l'ignorance complète de la personne et au phénomène de "Monsieur Quelconque", il n'y a pas un coin de rue.

On se connaît si peu dans notre monde et l'on se comprend si peu que parfois on a peine à savoir qui a cassé les pots quand on nous demande de solder la note. Si la femme d'Arthur, le mécanicien, trouve, avec la pinte de lait que le livreur a laissée entre les deux portes, un billet lui disant que le lait est augmenté d'un cent, qui blâmera-t-elle ?

Politiciens et commerçants ont toujours utilisé une certaine part de leur habileté à grossir les incompréhensions mineures ou majeures qui peuvent exister entre le travailleur des champs et celui de l'usine. Il importe, pour la gloire des uns et les goussets des autres (1), que ces deux frères ne se reconnaissent pas. Mais nos deux hommes ne se rencontrent-ils pas assez souvent sur les marchés, sinon sur "le" marché ?

Le problème des marchés n'est certes pas des moins compliqués à cette époque de la concentration universelle et il faut admettre que trop souvent les premiers intéressés, soit les producteurs et les consommateurs, sont absents des débats. Ils y sont représentés par des intermédiaires (grosses compagnies, gros et petits marchands) qui se chargent d'interpréter les besoins et les intérêts de tout le monde selon la loi de l'offre et de la demande. La coopération économique offre, entre autres choses, le moyen de contrôler la fonction de ces intermédiaires et de restreindre leurs appétits trop voraces. En constituant au sein de notre régime économique un "secteur coopératif", les producteurs agricoles et les consommateurs urbains pourraient certainement réaliser des économies considérables car ils feraient en sorte que la livre de beurre produite par Bap-

tiste-cultivateur-coopérateur parviendrait sur la table de Baptiste-ouvrier-coopérateur sans avoir été "fondue" par le profit des intermédiaires.

La coopération, par le contrôle démocratique qu'elle applique est certainement un excellent chemin, sinon le plus court chemin, pour nous conduire à une politique du juste prix. J'aurai l'occasion, au cours des semaines à venir, d'indiquer brièvement l'itinéraire suivi par les deux frères Baptiste et la distance qui les sépare du point de rencontre. Pour l'instant, le lecteur me permettra de lui rappeler les paroles de M. Gérard Picard, lors d'un récent congrès du Conseil central de Joliette : "Il est bon de songer au rapprochement, sur le plan provincial et même sur le plan national, des différentes classes sociales. Parfois, ouvriers et cultivateurs ont des vues différentes sur les mêmes problèmes; à mon avis, le secteur coopératif est tout désigné pour servir de trait d'union entre cultivateurs et ouvriers. Des contacts plus fréquents permettent une meilleure collaboration aux divers paliers de la société."

Tous les jours, dans notre entourage immédiat, nous pouvons vérifier la sagesse de ces remarques. Des voisins qui ne se parlent pas ou qui se boudent pour une incompréhension passagère ou une offense mineure en arrivent vite à se suspecter. C'est cela qu'il faut éviter.

Jean-Paul Lefebvre

(1) J'espère que l'on me saura gré d'accorder, de façon globale, le désintéressement aux premiers et l'humilité aux seconds !

UNE
POLICE
POUR
CHAQUE
BESOIN

- LIBÉRATION DE DETTES
- LIQUIDATION D'HYPOTHÈQUE
- RAJUSTEMENT DU REVENU
- ÉTUDES COMPLÉTÉES
- ENTRÉE EN AFFAIRES
- ASSOCIATION COMMERCIALE
- RETRAITE, ETC.

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

FLAVIUS GAGNÉ, C.I.U., gérant
Division: Montréal 6
60 ouest, S.-Jacques
Chambre 700 — PL. 1806
Montréal 1

DANS LE M

AU CONGRES

René Gosselin élu président de la Fédération du Textile

Gaston Ledoux, nouveau député de Shefford, n'était candidat à aucune charge — Gérard Picard au banquet

Environ 65 délégués de la Fédération nationale du Textile se réunissaient en fin de semaine pour leur congrès annuel. On reconnaissait des délégués d'une dizaine de centres représentant environ dix mille travailleurs qui ont eu l'occasion, lors du banquet tenu au Manoir de Drummondville, d'entendre le confrère Gérard Picard.

Ce banquet avait lieu après les élections où René Gosselin, de Granby, avait été élu président de sa Fédération, où il remplace Gaston Ledoux que les ouvriers de son comté viennent d'élire à l'Assemblée législative de Québec.

Ces élections étaient présidées par le confrère Roger McGinnis, publiciste du journal "Le Travail". M. Honoré D'Amour (Drummondville) était élu 1er vice-président; M. Alfred Paradis (Sherbrooke), deuxième vice-président; M. Julien Dubé (Montmorency), 3e vice-président; et M. Victor Héroux (Louiseville), 4e vice-président. Jacques Paradis, de Granby, devient secrétaire-trésorier avec Albert Dubuc, de St-Hyacinthe, comme adjoint.

Gaston Ledoux demeure organisateur pour la Fédération.

Les congressistes eurent l'occasion, au cours du congrès, d'entendre M. l'abbé Roland Frigon, aumônier adjoint de la C.T.C.C.

Le confrère Roger McGinnis leur a parlé du journal "Le Travail" et de l'abonnement collectif.

Résolutions

Parmi les résolutions principales qu'ont eues à étudier les congressistes, on relève les suivantes qui furent discutées et adoptées :

"Que la margarine soit admise sur le marché de notre province;

"Que l'assurance-chômage soit changée pour que tout travailleur affecté par le temps réduit ne soit pas tenu de renouveler ses jours d'attente tous les ans et qu'à cause de la hausse du coût de la vie, les prestations soient augmentées de \$5, sans contribution additionnelle;

"Qu'un amendement soit apporté à la Loi des Relations ouvrières pour que cette loi soit mieux respectée par les compagnies;

"Qu'on exige pour la main-d'œuvre féminine, à travail égal, salaire égal;

"Que des périodes de repos soient obligatoires dans les industries.

Fonds de défense

Nous citons en entier une résolution relative au fonds de grève : "Que le dernier chèque des cotisations de l'année de chaque syndicat soit envoyé à la Caisse populaire de Québec afin de payer un salaire à ceux qui sont en grève, tout en étant contrôlé en duplicata par la C.T.C.C., sans que les officiers, directeurs ou organisateurs d'aucun corps supérieur en touche un sous."

Per capita

Quant à la régie interne, il fut décidé d'une augmentation du per capita à la Fédération pour tous les corps affiliés et que le bureau fédéral tiendrait ses assemblées dans différents centres.

On peut ajouter, pour ce qui a trait à l'assurance-chômage, que lorsqu'un employé est suspendu temporairement de son emploi pour manque de travail, il ait droit à sa pleine compensation sans perdre ses droits d'ancienneté.

Le plan boni

Les délégués ont longuement étudié un exposé préliminaire concernant les amendements projetés quant au plan de boni et quant à la procédure des changements dans les tâches. Dans ce rapport, on donne l'historique du plan, on en décrit l'expérience concrète et les raisons qui en justifient le rejet à cause du caractère pseudo-scientifique du système et de son inadaptation générale au travail humain.

Dans un autre paragraphe, on lit : "Du point de vue fatigue in-



RENE GOSELLIN

dustrielle, les plans de boni proposés par la Compagnie méconnaissent totalement les données de la physiologie, de la psychologie et de la médecine, particulièrement en ce qui concerne l'industrie textile. En fait, la Compagnie Dominion Textile procède à intensifier les tâches, en même temps qu'elle met de côté des recommandations formelles résultant d'enquêtes médicales."

"Le système particulier de plan de boni qu'impose la Compagnie est la négation de toute stabilité contractuelle et de toute sécurité dans les conditions de travail. En fait, il constitue une violation des principes de base de l'ancienne convention collective."

"L'attitude syndicale concilie les exigences du progrès industriel et celles du respect des conventions et de la personne humaine. Les syndicats ne sont pas opposés au progrès de l'industrie, ni à l'amélioration ni au perfectionnement des méthodes de production. Ils

s'opposent cependant résolument à ce que l'on qualifie de progrès le fait de réussir à arracher gratuitement de l'ouvrier une plus grande somme d'efforts, et ce en mettant de côté le droit inaliénable à des conditions de travail raisonnables et humaines." (Ce rapport est signé par René Gosselin.)

Au banquet

Au banquet, on pouvait reconnaître à la table d'honneur : M. A. Biron, maire de Drummondville; M. G. Perron, maire de St-Joseph; Mgr Mayrand; l'abbé G.-E. Chartier, respectivement curé de la paroisse et aumônier local, de même que l'abbé Mailloux, aumônier du Conseil central de Sherbrooke; M. G. Picard, président général de la C.T.C.C.; M. Roméo Rondeau, président du Conseil central de Sherbrooke, et M. Gaston Ledoux, nouveau député de Shefford, qui, à tour de rôle, ont adressé la parole. Me Biron, en assurant de sa collaboration syndicale; M. René Gosselin, qui a souligné l'importance de l'action syndicale selon la doctrine sociale, tout en se réjouissant de la prise de conscience survenue dans le mouvement ouvrier au point de vue politique.

M. Gaston Ledoux affirme : "Je serai corps et âme avec vous et je serai le haut-parleur et la cloche d'alarme de la classe ouvrière à Québec, et je demeure le candidat des ouvriers."

Quant à M. Gérard Picard, il souligne que l'Assemblée législative est une excellente tribune pour faire comprendre au public le point de vue ouvrier et que la Fédération du Textile a une caractéristique précise qui appartient à cette fédération, c'est qu'elle fait plus que les autres pour faire ressortir l'aspect humain du problème ouvrier.

Message de M. Gaston Tessier, président de la C.I.S.C., aux travailleurs canadiens

"Le 11ème Congrès de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens a affirmé la vitalité, la cohésion, le rayonnement du syndicalisme chrétien dans le monde entier.

"La C.I.S.C. est heureuse et fière, en particulier, de pouvoir compter, en Amérique du Nord, sur le fidèle attachement de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

"J'encourage les travailleurs canadiens à participer au développement du syndicalisme chrétien. Le syndicalisme chrétien a une contribution originale et unique à offrir pour l'édification d'un monde nouveau basé sur la justice et la liberté."

Gaston TESSIER, président
Confédération internationale
des Syndicats chrétiens

de KUYPER
Blended GIN
DISTILLÉ AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

FR. 0117

HOTEL
LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.
CHAMBRES SPACIEUSES
REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY
(près de la Centrale syndicale)
MONTREAL

MOUVEMENT

REUNIS A LA HAYE:

Les syndicats chrétiens du monde entier réclament la cogestion

Le 11ème Congrès de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, réuni depuis le 2 juillet, a terminé ses travaux le 5 juillet.

A sa dernière séance, il a continué la discussion sur le problème de la cogestion et adopté une résolution très détaillée à ce sujet.

Dans cette résolution, le Congrès condamne tout système économique basé sur l'entreprise visant exclusivement le profit, comme tout système économique entièrement collectivisé et conduisant en fait à l'Etat totalitaire. Le Congrès rappelle en même temps que l'organisation économique et sociale doit avoir pour objectif essentiel l'épanouissement et le respect de la personne humaine : elle doit favoriser l'exercice des droits du travailleur et lui permettre d'être un homme libre et responsable. Convaincu que les relations entre les classes et celles entre les peuples ne doivent pas dépendre de la force ni être dominés par la haine, mais que la justice et la charité doivent être les bases d'une coopération sociale et économique comme de la collaboration mondiale des nations, le Congrès affirme la nécessité de réformer profondément l'entreprise moderne de telle façon que, cessant comme dans le capitalisme libéral de tout soumettre au primat de l'argent, elle ne devienne pas pour autant un simple rouage d'une économie totalement planifiée par l'Etat.

Dans cet esprit, le Congrès réclame la cogestion qui appelle des formules variant selon l'importance des entreprises et leur rôle dans l'économie et permettant aux hommes et spécialement aux salariés de jouer un rôle actif dans l'orientation, l'administration et la gestion des entreprises et replaçant ainsi les préoccupations d'ordre humain et familial au centre de l'activité économique.

La résolution recommande aux organisations affiliées de faire tout leur possible pour assurer aux travailleurs une participation à la gestion ou à la direction, ceci en matière économique et sociale et tant sur le plan de l'entreprise que sur ceux de la profession, de l'économie nationale et de l'économie internationale.

Programme de travail

Puis, le Congrès entendit le rapport de la Commission pour la réorganisation et les statuts, rapport qui, après une discussion approfondie, donna lieu à l'adoption de deux résolutions, l'une sur le programme de travail et le renforcement de la C.I.S.C., l'autre sur la coordination des activités d'ordre social poursuivies par les organisations ouvrières chrétiennes internationales. Ces deux questions seront encore étudiées tant au sein du Bureau de la C.I.S.C. que dans les milieux des organisations affiliées. Par la suite, le Conseil de la C.I.S.C. sera convoqué le cas échéant pour avis et au besoin un

congrès extraordinaire de la C.I.S.C. se réunira pour prendre des décisions définitives.

Elections

Vers la fin de cette séance, le Congrès procéda à l'élection du Bureau de la C.I.S.C. Ce Bureau est composé désormais comme suit : Gaston Tessier (France), président; A. Cool (Belgique) et A. Borstlap (Pays-Bas), vice-présidents; A. Vanistendael, secrétaire général; J. Alders (Pays-Bas), M. Bouladoux (France) et E. Altenburger (Autriche) pour les confédérations nationales affiliées; A. Bertinchamps, C.-A. Bakker, E. Bleicher, E. Machielsen et Mlle M. Tribolati pour les Internationales professionnelles affiliées.

A cette séance de clôture du 11ème Congrès de la C.I.S.C., assistaient également : M. Garnier, ambassadeur de France à La Haye, et M. Langrand, représentant de l'U.N.E.S.C.O., qui fit un exposé sur la collaboration entre l'U.N.E.S.C.O. et les organisations ouvrières, notamment la C.I.S.C.

Dans son discours de clôture, le président de la C.I.S.C. put constater que les travaux de ce Congrès ont été d'une grande importance pour le rayonnement du syndicalisme chrétien et que ce Congrès auquel ont assisté des délégués d'organisations syndicales chrétiennes du monde entier, a de nouveau démontré le caractère universel du mouvement syndical chrétien.

Les employés de Power Lumber votent la grève à St-Pacôme

Un député en cause

Les employés de la Power Lumber, de St-Pacôme, Kamouraska, ont décidé, au cours d'une assemblée de leur syndicat tenue lundi soir, de faire la grève, si l'employeur, M. Alfred Plourde, député de Kamouraska à l'Assemblée législative, n'accepte pas de mettre en vigueur la sentence d'arbitrage majoritaire qui vient d'être rendue dans cette entreprise.

Au cours de l'assemblée, Me Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C., M. F.-X. Légaré, agent d'affaires de la Fédération nationale catholique du Bois ouvré, et M. Napoléon Nadeau, organisateur de la C.T.C.C., ont fait un exposé de la situation et signalé les nombreuses difficultés rencontrées au cours de cet arbitrage.

Pendant l'assemblée, les membres du syndicat ont adopté à l'unanimité la sentence majoritaire du tribunal. Celle-ci accorde aux employés une augmentation de salaire de 13 cents de l'heure rétroactive au 8 mai 1952, une prime de 4 pour cent aux ouvriers qui ont cinq années de service pour l'employeur, le paiement de 3 heures de salaire pour les préposés aux changements de scies et aux travaux spéciaux, une période de 10 minutes de repos dans la matinée et l'après-midi, une clause de sécurité syndicale et le paiement du taux et demi de salaire pour tout travail exécuté hors les heures régulières stipulées dans la convention collective.

Le contrat de travail, dont le rapport majoritaire recommande la signature devrait expirer le 1er octobre 1952. L'arbitre patronal s'est déclaré dissident sur la majorité des points.

Commentant l'acceptation de la

sentence par l'assemblée, M. Napoléon Nadeau a déclaré que le salaire de base n'est porté qu'à 68½ cents de l'heure, soit 3½ cents de l'heure de moins qu'à Estcourt, où se trouve une entreprise similaire. Les ouvriers d'Estcourt touchent 72 cents de l'heure depuis un an déjà.

A l'issue de la même assemblée, les membres du syndicat, par un deuxième vote, ont décidé de faire la grève, si l'employeur, M. Alfred Plourde, député de Kamouraska, refuse d'accepter la sentence arbitrale majoritaire.

La date de la déclaration de la grève est laissée à la discrétion des officiers supérieurs de la C.T.C.C., de la Fédération et à l'exécutif du syndicat à la suite de négociations post-arbitrales que doit amorcer M. F.-X. Légaré avec le propriétaire de Power Lumber.

Tous les employés, moins deux, ont voté en faveur de la grève si l'employeur refuse d'appliquer cette sentence arbitrale.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

REUNIONS

Le Comité de finances, le Comité exécutif et le Bureau confédéral de la C.T.C.C. siégeront tous trois à Shawinigan en fin de semaine prochaine.

Le premier est convoqué pour vendredi, 1er août, à 10 heures de l'avant-midi; le deuxième, à 2 heures de l'après-midi, et le Bureau confédéral pour toute la journée du samedi 2 août.

CE QUI SE PASSE

“AUX ETATS”

Mgr Sheen prêche la cogestion

Mgr Fulton James Sheen, évêque auxiliaire de New-York, a consacré l'une de ses émissions télévisées au problème de la cogestion. Il a dit à ses auditeurs que la justice économique exige le partage de la propriété des moyens de production entre patrons et ouvriers.

“Le communisme, a-t-il expliqué, refuse de reconnaître la justice et la nécessité de la propriété privée, tandis que le capitalisme monopolistique nie la responsabilité sociale qui s'attache à la possession des biens.” Mgr Sheen attirait aussi l'attention de son auditoire sur l'erreur de ceux qui identifient le capitalisme avec la démocratie. Il a insisté sur le fait que les principes du gouvernement démocratique ne dépendent nullement de la continuation des structures économiques actuelles des Etats-Unis.

Unions communistes et Comités de boutique

M. Maurice-J. Tobin, secrétaire du Travail aux Etats-Unis, a proposé dans un rapport au sous-comité du Sénat américain sur la main-d'oeuvre et les relations ouvrières, qu'on fasse subir aux unions communistes le même sort que la loi impose aux comités de boutique.

C'est une suggestion qu'il ne faudrait pas transplanter dans la province de Québec, car, si aux Etats-Unis, les syndicats dominés par les patrons ne peuvent être accrédités par le Conseil national des Relations ouvrières ni participer aux négociations, ils sont par contre dans notre province choqués par les organismes gouvernementaux. Placer les unions communistes sur le même pied qu'elles, se seraient donc leur accorder un traitement de choix...

Par eux-mêmes

Le “Labor Leader”, organe de l'Association catholique des syndiqués américains, tenait dans une livraison récente les propos suivants :

“Eugène Debbs était un socialiste, plus radical d'ailleurs que la plupart des socialistes contemporains. Mais c'était un grand homme qui a prononcé des paroles profondément vraies, entre autres, celles-ci :

“Les ouvriers ont attendu trop longtemps, disait-il, dans l'espoir de voir paraître quelque Moïse qui les ferait sortir de l'esclavage. Mais ce Moïse n'est pas venu; il ne viendra jamais. Pour ma part, même si je le pouvais, je ne vous en tirerais pas moi-même, car celui qui s'en laisse tirer peut aussi s'y laisser rejeter. Ce que je souhaite, c'est que vous vous rendiez compte une fois pour toutes qu'il n'est rien que vous ne puissiez faire par vous-mêmes.”



Pour quelques sous par jour...

UNE RENTE VIAGÈRE À VOTRE RETRAITE

Oui, il en coûte très peu pour assurer votre sécurité à l'aide d'une rente sur l'Etat. Cela est facile à réaliser. Et quelle façon encourageante d'envisager l'avenir! Aucun examen médical n'est requis. Les paiements sont minimes et un retard dans les versements n'entraîne pas la rupture du contrat. Le Gouvernement canadien se porte garant de votre argent et... VOTRE REVENU CONTINUERA AUSSI LONGTEMPS QUE VOUS VIVREZ!

Procurez-vous dès maintenant une rente sur l'Etat!

CELA VOUS COÛTERA TRÈS PEU

POSTEZ CE COUPON
DÈS AUJOURD'HUI

Le Directeur, Service des rentes sur l'Etat, Ministère du Travail, Ottawa, (France).

Veillez me faire parvenir tous détails sur la protection économique que peuvent me procurer les rentes sur l'Etat.

Nom.....
(M./Mme/Mlle)

Adresse.....

..... Téléphone.....

Date de naissance..... Rente payable à..... ans.

Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels.



SERVICE DES RENTES
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le gouvernement fédéral encourage-t-il les scabs ?

Un incident qui le laisse croire ne pas dépendre de la force ni être dominées par ritimes — Le "C. D. Howe" réparé par des scabs alors que tous les unionistes de Montréal, Halifax et Lauzon refusaient d'y toucher.

Le gouvernement fédéral vient de poser un geste qui provoque dans les milieux ouvriers une inquiétude bien légitime. L'affaire a commencé alors que le brise-glace C. D. Howe arrivait au chantier de la George T. Davie de Lauzon. Le navire avait besoin de réparations urgentes avant d'entreprendre une tournée de ravitaillement dans l'Arctique.

Les soudeurs

Au même moment toutefois, les soudeurs de ce chantier maritime, qui devaient réparer le C.D. Howe, se voyaient soudain forcés de quitter le travail par suite de difficultés graves avec leurs employeurs au sujet des salaires. Ces soudeurs, qui réclament une augmentation de .25 cents l'heure, ne gagnent actuellement que \$1.23. A la suite d'un arbitrage, un rapport majoritaire leur accordait 7 cents seulement, recommandation dont l'incident du C.D. Howe vient de faire ressortir tout le ridicule. Le rapport minoritaire de l'arbitre syndical recommande 24 cents d'augmentation.

Ils se tiennent !

Incapable de faire réparer le C.D. Howe à Lauzon, le gouvernement songea d'abord à le diriger sur Halifax. Mais les travailleurs d'Halifax, qui se trouvaient à ce moment en congrès (Maritime Marine Workers, Congrès canadien du Travail), firent connaître aussitôt par le message suivant une résolution spécialement adoptée : "Congrès annuel travailleurs chantiers maritimes appuient unanimement la demande de leurs confrères de Lauzon et s'abstiendront de tout travail sur le C.D. Howe aussi longtemps que durera le différend entre les travailleurs de Lauzon et leur employeur. Les délégués affirment leur plein appui aux ouvriers de Lauzon et approuvent ces derniers de refuser l'offre de salaire du tribunal d'arbitrage."

Décision honteuse

Le message, signé par le secrétaire, provoqua immédiatement un changement dans l'itinéraire du C.D. Howe. C'est alors que le gouvernement a pris cette décision honteuse de faire réparer son bateau par des "scabs". Justement convaincu que les syndiqués montréalais de la Vickers refuseraient d'y travailler tout comme leurs confrères d'Halifax et de Lauzon, il dirigeait le C.D. Howe vers une cale sèche qui est sa propriété à Montréal. Puis, au mépris de toute justice, il engageait, pour procéder aux réparations, une équipe de soudeurs non syndiqués.

VEUT-ON RECOMMENCER ASBESTOS A LOUISEVILLE ?

(suite de la page 1)

C'est le comble de l'activité anti-syndicale et illégale; des travailleurs en grève légale ne sauraient l'endurer.

La question se pose donc : Veut-on répéter Asbestos à Louiseville ? On ferait mieux, avant de s'engager dans une deuxième aventure semblable, de songer aux conséquences qu'a eues la première et à la victoire syndicale qui a couronné la grève de l'amianté.

Salaire

Mais le plus scandaleux de l'affaire n'est pas encore dit. En effet, le gouvernement a payé à ses "scabs" un salaire d'environ \$1.80 l'heure, alors que les chantiers maritimes refusent à leurs soudeurs une augmentation de 25 cents qui porterait le salaire de ces derniers à \$1.48 seulement.

Le gouvernement veut-il par là favoriser les "scabs" au détriment du travail organisé ? La question se pose. Le gouvernement fédéral est en effet le client le plus important des chantiers maritimes. S'il se prête aux manigances de ces derniers contre les syndicats, les employeurs auront la partie belle mais que deviendra la justice ? D'un bout à l'autre du pays, le travail organisé va soulever des protestations; il est à souhaiter que les autorités fédérales prennent conscience de leurs responsabilités dans ce domaine.

Shawinigan

Syndicat Resins

On se rappelle que c'est le 30 juillet 1947 que les employés de Canadian Resins fondaient leur syndicat.

Il y a donc 5 ans que ce syndicat est en fonction. A l'occasion de son cinquième anniversaire, l'exécutif a décidé d'aller de l'avant en fondant un journal bi-mensuel dont le premier numéro a paru au cours de la semaine dernière.

Nous tenons à féliciter les membres de ce syndicat pour l'initiative qu'ils ont prise et nous leur souhaitons plein succès.

On nous apprend qu'il y a un grand concours d'organisé concernant ce journal. En effet, d'ici au 15 août, tous les membres du syndicat sont appelés à faire leurs suggestions pour trouver un nom à ce journal. Une récompense est promise à celui qui trouvera le nom le mieux approprié.

Syndicat de l'Aluminium

Les séances d'arbitrage sont reprises. On se rappelle que cet arbitrage concerne des jours de fêtes qui n'ont pas été payés et aussi le grief des planteurs de goujon.

Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C., agit comme procureur, tandis que Me Léon Lamothe est arbitre syndical.

A La Tuque

Tel qu'entendu lors de la dernière séance de conciliation, la compagnie a fait parvenir par écrit au conciliateur, les raisons du refus qu'elle oppose aux demandes des syndicats d'employés de bureau.

Après que les exécutifs eurent étudié attentivement les raisons de ce refus de la part de la compagnie, ils décidèrent de référer le tout à leur assemblée générale.

A la Belgo

Le syndicat a choisi son arbitre pour le tribunal qui devra se prononcer au sujet de deux griefs. Le confrère Simon Lavoie, président du syndicat de La Tuque, a été choisi comme arbitre. Nous avons su d'autre part que la compagnie avait choisi Me Lajoie, des Trois-Rivières, comme arbitre.

Tous les syndicats de la pulpe de la région se préparent pour leur congrès qui aura lieu les 8. 9 et 10 août, à Québec.



Les gars de Thetford n'ont pas lâché

En certains milieux, on semble laisser entendre que les mineurs d'amianté de Thetford, contrairement à ceux d'Asbestos, ont appuyé aux élections du 16 juillet dernier un candidat hostile au syndicalisme, l'honorable Tancrede Labbé.

On fonde cette prétention sur le fait que l'honorable Labbé a reçu, à Thetford même, 3,920 votes et M. Albert Mathieu 3,918, alors qu'à Asbestos, dans le comté de Richmond, M. Emilien Lafrance en obtenait 2,669 et son adversaire, M. Albert Goudreault, candidat également hostile à la classe ouvrière, n'en recevait que 1,446.

Cette différence demande certaines explications.

Asbestos est une ville essentiellement minière. Sa population est d'environ sept mille habitants. C'est dire que la très grande majorité des électeurs sont des employés de la Canadian Johns Manville.

Thetford, au contraire, est une ville de plus de quinze mille habitants. On dit même dix-huit mille et le nombre des mineurs est approximativement le même qu'à Asbestos. Car il ne faut pas oublier que les centres de Black Lake, de Coleraine et de Vimy Ridge, qui avoisinent Thetford, ont donné de substantielles majorités à M. Mathieu. Par conséquent, le fait que la population de Thetford, ville qui est en quelque sorte la métropole de cette région, n'est pas formée exclusivement de travailleurs et encore moins de travailleurs syndiqués, montre pourquoi le résultat a été très serré dans cette cité et que M. Labbé y a obtenu une faible majorité de deux voix, selon les rapports préliminaires du président de l'élection.

Ceci ne signifie nullement que les mineurs d'amianté n'ont pas désavoué l'honorable Tancrede Labbé pour ses attitudes antisyndicales.

Toute autre interprétation du vote ne correspond nullement à la réalité et il ne fait pas de doute que les mineurs ont donné leur appui à M. Mathieu.

Nous vendons aux PLUS BAS PRIX

Livraison dans toute la ville

Tél.: DO. 5468

GERARD L'ECUYER

PHARMACIEN-CHIMISTE
Spécialiste en Prescriptions

Un escompte spécial est accordé aux membres de la C.T.C.C.

1320 BEAUBIEN EST (près De Lanaudière)

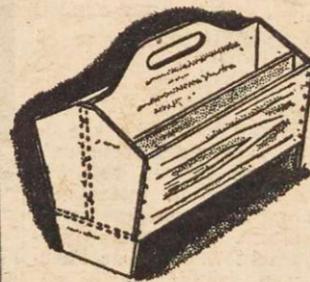
MONTREAL

AUTOUR DU FOYER

On peut faire une jolie JARDINIÈRE SUSPENDUE

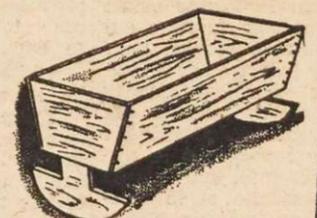


avec 4 lattes corroyées de 15" de long, vissées ensemble en faisant dépasser les bouts de 3". L'appui-pot est un anneau de 1" de largeur découpé dans une boîte de conserve.



PORTE-REVUES et BERCEAU DE POUPÉE

faits avec du bois de rebut de 1/2" d'épaisseur. Extrémités: 12" au haut; 8" à la base. Côtés: 18" x 8". Pieds: hauteur, 4"; épaisseur, 1".



L'ARGENT EST UN BON SERVITEUR

L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. Il faut l'asservir, non se laisser dominer par lui. Economisez autant que possible et mettez vos réserves au service de vos besoins et de vos légitimes ambitions. Ouvrez un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$400,000,000

550 bureaux au Canada

UNE SÉRIE DE CONSEILS PRATIQUES PRÉSENTÉS PAR

Molson's

COMME SERVICE AU PUBLIC